

Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)

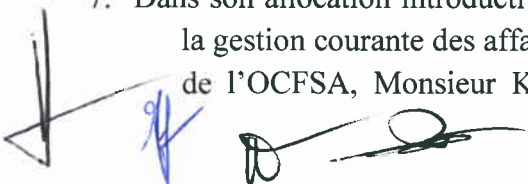
Conférence des Ministres

OCFSA/CM/Sess. Extra.

SESSION EXTRORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

1. Sur invitation du Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, Président en exercice de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), la session extraordinaire de la Conférence des Ministres de cette Organisation s'est tenue le 17 juin 2015 à Yaoundé en République du Cameroun.
2. Cette session a été précédée les 15 et 16 juin 2015 par la réunion des experts.
3. Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine et Tchad.
4. Les représentants du Burundi, de la République Démocratique du Congo et de Sao Tomé et Príncipe en tant qu'Observateurs.
5. Y ont également pris part les représentants des institutions sous-régionales, organisations internationales et bailleurs de fonds suivants : COMIFAC, CEEAC, RAPAC, CEFDHAC et ses réseaux affiliés (REPAR, REPALEAC, REJEFAC, REFADD), OCFSA, RIFFEAC, facilitation Américaine du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), GIZ, WWF, JICA, UICN, ainsi que les représentants de la société civile du Cameroun.
6. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par quatre allocutions : celle du Secrétaire Permanent de l'OCFSA représenté par le Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune, Président du Comité ad hoc chargé de liquider les affaires courantes de l'OCFSA et de préparer la Conférence Extraordinaire des Ministres de l'OCFSA, de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, du Représentant du Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, Président en exercice de l'OCFSA.
7. Dans son allocution introductive, en qualité de Président du Comité ad hoc chargé de la gestion courante des affaires et de la préparation de la Conférence extraordinaire de l'OCFSA, Monsieur KOULAGNA KOUTOU Denis, Secrétaire Général du



Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun est amplement revenu sur l'historique de la création de l'OCFSA qui date de la première Conférence ministérielle de Bangui en 1981. Il a en outre relevé les principaux acquis et les difficultés de l'OCFSA depuis le 16 avril 1983, date de sa création à Libreville, Gabon jusqu'en 2002, date du transfert de son siège de Karthoum (Soudan) à Yaoundé sur décision des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale lors du sommet de Yaoundé de 1999 sur les Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Sur la base du mandat reçu du Conseil des Ministres de la COMIFAC, il a relevé les efforts du Cameroun en vue de la redynamisation de l'OCFSA ; ces efforts, a-t-il dit, comprennent entre autre : la mise en place d'un Comité ad hoc chargé de la gestion des affaires courantes de l'OCFSA, le déblocage des tranches des arriérés de contributions égalitaires du Cameroun estimés globalement à 95 millions de Francs CFA, l'autorisation du Chef de l'Etat du Cameroun pour la tenue de la Conférence extraordinaire et la signature de l'Accord de siège, la mise à disposition de l'OCFSA d'un immeuble de 40 bureaux. Il est aussi revenu sur les principaux dossiers préparés par le Comité ad hoc pour l'examen des Experts et des Ministres de l'OCFSA. Terminant son propos, il a remercié le Président en exercice de l'OCFSA pour la confiance placée en son équipe.

8. A la suite du Président du Comité ad hoc, Monsieur Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a pris la parole pour exprimer sa satisfaction quant à la tenue des assises extraordinaires de l'OCFSA et toute la gratitude de son organisation envers le Ministre camerounais des Forêts et de la Faune, Président en exercice de l'OCFSA, pour son engagement personnel et sa détermination à remettre sur pied cette organisation sous régionale. Pour lui, l'OCFSA est, de par ses missions l'instance qui accompagnerait les Etats d'Afrique Centrale dans la lutte contre le pillage de ses ressources fauniques observées ces dernières années et qui met en péril la paix et la sécurité dans la sous région. Il a en outre, souligné la nécessaire synergie et mise en cohérence des interventions dans le secteur Forêt – Environnement entre les institutions spécialisées de la sous région dont la COMIFAC demeure l'institution politique faîtière.

9. Monsieur Honoré TABUNA, Représentant du Secrétaire Général de la CEEAC, dans son discours a mentionné que la Conférence Extraordinaire des Ministres de l'OCFSA revêt un caractère important pour le Secrétariat Général de la Communauté. La réforme institutionnelle et organisationnelle globale de la CEEAC et particulièrement dans le domaine de l'Environnement et des ressources naturelles devrait définir entre autres, les relations entre le Département Environnement et Gestion des Ressources Naturelles en cours de création et les organisations sous-régionales dont l'OCFSA.



10. En terminant le concert des allocutions, Monsieur NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune, a pris la parole en sa qualité de Président en exercice de l'OCFSA pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à ses pairs Ministres en charge de la Faune d'Afrique Centrale, aux experts des pays membres de l'OCFSA et aux distingués invités. En rappelant les objectifs du conclave de ces jours, le Président en exercice de l'OCFSA est revenu sur la richesse biologique de l'Afrique Centrale et sur les menaces qui pèsent sur elle. Ces menaces, dit-t-il, peuvent être maîtrisées ou considérablement réduites si tous les Etats conjuguent leurs efforts. Pour lui, l'OCFSA en dépit des dysfonctionnements de tous ordres qui l'ont plombée, est appelée à jouer pleinement son rôle dans la lutte contre le braconnage qui a pris des proportions inquiétantes au cours des cinq dernières années. Pour lui, le contexte est favorable à la remise en selle de cette organisation sous régionale au regard des initiatives en cours dans la sous région et au niveau africain ; pour cela il importe pour lui que l'OCFSA soit élargie aux autres pays membres de l'espace COMIFAC qui n'en sont pas encore membres. Il a terminé son propos en saluant le travail accompli par le comité ad hoc chargé de la gestion des affaires courantes de l'OCFSA. C'est sur une note d'espoir qu'il a déclaré ouverts les travaux du segment ministériel de l'OCFSA.
11. La cérémonie d'ouverture de la Conférence Ministérielle a été suivie par celle relative à la signature de l'Accord de siège de l'OCFSA entre le Ministre des Relations Extérieures du Cameroun et le Président en exercice de cette Organisation. Cette cérémonie a été ponctuée par deux allocutions des deux parties.
12. Le Président en exercice de l'OCFSA, dans son allocution a mentionné que l'Accord constitue une invite collective à plus d'engagement, à plus de détermination dans la conservation de la biodiversité et à relever les nouveaux défis qui interpellent les Etats. Sa signature renforce la personnalité juridique de l'OCFSA en tant qu'Organisation Intergouvernementale.
13. Le Ministre Délégué chargé de la Coopération avec le Monde Islamique dans son mot adressé au nom du Ministre des Relations Extérieures, a mentionné que ladite cérémonie est d'une symbolique et d'une importance toute particulière car elle vient matérialiser et concrétiser la volonté des Chefs d'Etat membres de l'OCFSA, exprimée lors du premier Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des Forêts tropicales, organisé à Yaoundé en mars 1999, de transférer le Siège de ladite Organisation de Khartoum au Soudan pour Yaoundé en République du Cameroun. La renaissance de l'OCFSA est un enjeu majeur qui interpelle autant ses Etats membres que les Institutions et organisations internationales partenaires et qui vaut à l'OCFSA le soutien et la reconnaissance officielle du Gouvernement camerounais au travers de la signature de l'Accord de Siège.



14. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qui suit :

- Président : Son Excellence Monsieur NGOLE Philip NGWESE, de la République du Cameroun ;
- Vice-Président : Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO de la République du Congo
- Premier Rapporteur : Son Excellence Madame Isabelle GAUDEUILLE de la République Centrafricaine ;
- Deuxième Rapporteur : Son Excellence Monsieur Noel Nelson MESSONE de la République Gabonaise.

15. Après la mise en place du bureau, le rapport général de la réunion des experts a été présenté par Monsieur Raymond NDOMBA NGOYE de la République Gabonaise. Les Ministres ont pris acte des conclusions et recommandations dudit rapport.

16. En huis clos, les Ministres ont examiné les points suivants de l'ordre du jour :

- Audit financier et comptable de l'OCFSA (1er janvier 2007 au 31 mai 2012) ;
- Plan de restructuration de l'OCFSA ;
- Plan d'actions de l'OCFSA et programme de travail ;
- Statuts de l'OCFSA ;
- Règlement intérieur de l'OCFSA ;
- Profil des responsables de l'OCFSA ;
- Elargissement de l'OCFSA aux autres Etats membres de la COMIFAC ;
- Projet du budget de fonctionnement de l'OCFSA ;
- Prorogation du mandat du Comité ad hoc chargé de liquider les affaires courantes de l'OCFSA ;
- Feuille de route du Comité ad hoc chargé de liquider les affaires courantes de l'OCFSA ;
- Désignation du nouveau Président en exercice.

17. Au terme des délibérations sur les points sus-évoqués, des échanges fructueux assortis de constats et recommandations ont été formulés par les Ministres et les résolutions suivantes ont été prises :

1. Relativement au rapport d'Audit financier et comptable de l'OCFSA (1er janvier 2007 au 31 mai 2012),

(i) les Ministres ont demandé aux Etats membres de s'acquitter de leurs arriérés de contributions égalitaires à l'OCFSA depuis 2012 tenant compte dans les calculs des contributions déjà versées;

(ii) ils ont demandé d'inscrire les charges sociales dans le Passif afin de clarifier les Comptes;

- (iii) les Ministres ont prescrit l'apurement des dettes dues au comité chargé de l'élaboration du plan de réforme de l'OCFSA (cf. note n°2 du rapport du cabinet Audit Conseil).

2. Concernant le Plan de restructuration de l'OCFSA,

- (i) les Ministres ont adopté le document du plan de restructuration de l'OCFSA ;
- (ii) de même, ils ont invité la Présidence en exercice de recruter un cabinet de consultance à l'effet d'élaborer un manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'OCFSA ;
- (iii) ils ont prescrit le renforcement de la direction technique en experts dans l'avenir.

18 S'agissant du Plan d'actions de l'OCFSA et programme de travail,

- (i) les Ministres ont adopté les axes stratégiques pour la préparation du programme de travail quinquennal de l'OCFSA.

19. Relativement aux Statuts et Règlement intérieur de l'OCFSA,

- (i) les ministres ont adopté les Statuts moyennant les amendements ;
- (ii) ils ont demandé au Comité ad hoc chargé de liquider les affaires courantes de l'OCFSA de proposer un Règlement intérieur qui régit le travail des instances;

20. En ce qui concerne le Profil des responsables de l'OCFSA,

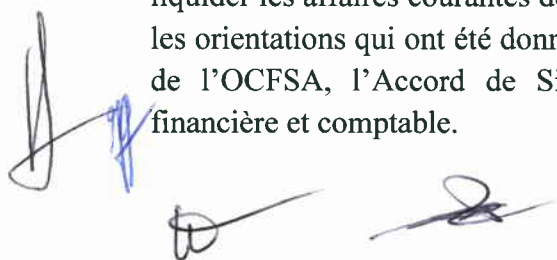
- (i) les Ministres ont adopté les profils du personnel statutaire de l'OCFSA et ont donné mandat au comité ad-hoc élargi (CEEAC et COMIFAC) de procéder au recrutement de ce personnel par appel à candidature.

21. S'agissant de l'élargissement de l'OCFSA aux autres Etats,

- (i) les Ministres ont invité d'autres Etats africains à adhérer à l'OCFSA.

22. Relativement au Projet du budget de fonctionnement de l'OCFSA,

- (i) les Ministres ont renvoyé le budget et ont instruit le Comité ad hoc chargé de liquider les affaires courantes de l'OCFSA de l'affiner en prenant en considération les orientations qui ont été données sur le Plan de restructuration, le Plan d'actions de l'OCFSA, l'Accord de Siège et l'élaboration du Manuel de Procédures financière et comptable.



23. Relativement à la prorogation du mandat du Comité ad hoc chargé de liquider les affaires courantes de l'OCFSA,

- (i) les Ministres ont prorogé le mandat du Comité ad-hoc pour une durée maximale de six (06) mois à compter de la fin de la tenue de la présente Conférence extraordinaire en vue de procéder au recrutement et à la mise en place de la nouvelle équipe de l'OCFSA ;

24. En ce qui concerne la Feuille de route du Comité ad hoc chargé de liquider les affaires courantes de l'OCFSA,

- (i) les Ministres ont adopté la feuille de route du Comité ad hoc chargé de liquider les affaires courantes de l'OCFSA.

25. Désignation du nouveau Président en exercice,

- (i) La présente Conférence extraordinaire des Ministres a désigné la République du Congo comme prochaine Présidence en exercice de l'OCFSA à compter du 1^{er} Janvier 2016 ;
- (ii) Elle a également prorogé le mandat de l'actuel Président en exercice jusqu'à la tenue de la prochaine Conférence, qui approuvera la désignation de la nouvelle équipe de l'Organisation.

26. Au terme de ses travaux, la Conférence des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Cameroun, son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Yaoundé, le 17 juin 2015

**Pour la Conférence des Ministres,
Le Président en exercice**



NGOLE Philip NGWESE